

## Mairie de Dompierre-sur-Veyle

1 Place du Village

01240 Dompierre-sur-Veyle

Tél. 04 74 30 31 81

Fax 04 74 30 36 61

Mail : [mairie@dompierre-sur-veyle.fr](mailto:mairie@dompierre-sur-veyle.fr)

### **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018** **BUDGET ANNEXE M49**

Le budget annexe, distinct du budget principal proprement dit, mais voté par l'assemblée délibérante, doit être établi pour le service local spécialisé de l'assainissement.

Ce budget permet d'établir le coût réel du service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

Le budget annexe 2018 a été voté le 04 avril 2018 par le Conseil Municipal.

Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat.

#### **a. La section de fonctionnement**

##### 1) Les recettes

- ❖ Réelles
  - ✓ La redevance d'assainissement collectif
  - ✓ La Participation d'Assainissement Collectif (PAC)
  - ✓ Les primes d'épuration
    - ❖ D'ordre
- ✓ Les amortissements des subventions

Les recettes inscrites au budget primitif 2018 représentent **88 973.31 €**

##### 2) Les dépenses

- ❖ Réelles
  - ✓ Les charges de gestion courante
  - ✓ Les charges financières (intérêts des emprunts)
    - ❖ D'ordre
- ✓ Les dotations aux amortissements

Les dépenses inscrites au budget primitif 2018 représentent **88 973.31 €**

##### 3) La capacité d'autofinancement (CAF)

En 2018 le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est de 42 018.04 €.

##### 4) Les dépenses et recettes

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Dépenses à caractère général	10 000.00	Redevance assainissement	45 000.00
Dépenses financières	8 521.27	P.A.C	20 900.00
		Prime d'épuration	9 500.00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>18 521.27</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>75 400.00</b>
Dotation aux amortissements	28 434.00	Amortissement subventions	13 573.31
Virement à l'investissement	42 018.04		
<b>Total général</b>	<b>88 973.31</b>	<b>Total général</b>	<b>88 973.31</b>

## **b. La section d'investissement**

### 1. Les recettes

- ❖ Réelles
- ✓ Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus
- ✓ L'emprunt
- ❖ D'ordre
- ✓ Les amortissements

### 2. Les dépenses

- ❖ Réelles
- ✓ Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité
- ✓ Le remboursement du capital de la dette
- ❖ D'ordre
- ✓ Les amortissements des subventions

### 3. Les dépenses et les recettes

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Remboursement emprunts	11 200.00	Emprunt	154 621.86
Frais études	10 000.00	Affectation résultat fonctionnement 2017	111 150.09
Travaux Mas Vernon	295 945.40		
Amortissement subventions	13 573.31	Amortissements	28 434.00
Déficit reporté	5 505.28	Virement du fonctionnement	42 018.04
<b>Total général</b>	<b>336 223.99</b>	<b>Total général</b>	<b>336 223.99</b>

## **I. L'état de la dette**

L'encours de la dette représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit au cours de chaque exercice par une annuité en capital.

- ❖ Encours au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 144 959.58 €
- ❖ Le remboursement du capital des emprunts en cours représente 11 816.62 €
- ❖ Le détail des prêts en cours :

<b>Objet</b>	<b>Organisme</b>	<b>Dette au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>Capital</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Annuité</b>
Travaux assainissement	CLF	3 597.21	3 597.21	201.80	3 799.01
Assainissement hameaux	CLF	141 362.37	8 219.41	8 948.24	17 167.65

*Nota : pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des budgets.*

Fait à Dompierre sur Veyle, le 4 avril 2018  
Le Maire, Jean BERARD

